



Assemblée générale

Distr. générale
30 juillet 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 99 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu sa soixante et unième session à New York du 5 au 7 mars 2014 et sa soixante-deuxième session à Genève du 2 au 4 juillet 2014. Les débats de ces deux sessions ont été axés sur les deux questions de fond suivantes inscrites à son ordre du jour : a) les incidences des technologies émergentes sur le désarmement et la sécurité; et b) la vérification, en particulier les nouvelles technologies de vérification.

Aux deux sessions, les membres du Conseil ont échangé des vues sur le premier point. S'agissant des engins sans pilote, dits drones, le Conseil a recommandé au Secrétaire général de prescrire une étude sur la distinction entre les drones armés/militaires et les drones non armés/pacifiques/civils, et sur des idées comme l'amélioration de la transparence des frappes ciblées d'engins sans pilote en tant que mesure de confiance et la création de robustes mécanismes de contrôle et de responsabilisation pour les frappes ciblées hors des champs de bataille actifs. L'étude devrait aussi porter sur le droit international humanitaire et la manière d'appliquer les principes pertinents, comme la distinction, la proportionnalité et la nécessité militaire, afin d'éviter les effets traumatiques ou aveugles excessifs.

Le Conseil a recommandé au Secrétaire général d'envisager d'inclure dans ladite étude une plus vaste gamme de technologies émergentes qui pourraient avoir un effet sur la sécurité internationale et la maîtrise des armements, notamment dans

* A/69/150.



le domaine de l'espace. Il lui a également recommandé d'encourager les organisations internationales et régionales à s'intéresser à la question des technologies émergentes et à en débattre plus activement. De plus, il lui a recommandé d'encourager les États Membres à prendre en compte leurs responsabilités et obligations envers la communauté internationale lorsqu'ils utilisent les technologies émergentes, vu l'absence de réglementation internationale dans ce domaine. À cet égard, le Secrétaire général devrait encourager les États à mettre au point et en œuvre des mesures de transparence et de confiance entre eux concernant ces technologies.

À ses deux sessions de 2014 et dans l'intervalle, le Conseil a ouvert un débat très actif sur le deuxième point de l'ordre du jour. Il a recommandé au Secrétaire général d'user de son autorité pour faire valoir l'importance de la mise au point de nouvelles technologies de vérification pour la non-prolifération des armes de destruction massive. À l'égard de celles-ci, il lui a aussi recommandé d'encourager les États à partager les technologies de vérification concernant le désarmement pourvu que les mécanismes voulus soient en place. De plus, il a recommandé au Secrétaire général d'encourager tous les États Membres, dans les circonstances appropriées et avec les garanties nécessaires, à partager volontairement avec les organisations multilatérales l'information émanant des moyens techniques nationaux afin de renforcer la vérification. Toutefois, ces organisations devraient protéger sur demande la confidentialité de cette information et la faire corroborer, si possible, par d'autres sources d'information. L'information émanant de moyens techniques nationaux ne serait d'ailleurs qu'une adjonction à celle émanant de sources multilatérales.

Le Conseil consultatif a recommandé au Secrétaire général d'encourager davantage, entre les organisations, une interaction et une coopération plus actives et plus constructives, fondées sur des régimes de vérification étendus (notamment ceux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) en partageant l'information et l'expérience pour maximiser les synergies dans les activités de vérification. Il a aussi recommandé au Secrétaire général d'envisager de réunir les organisations pertinentes pour débattre de la coopération. Constatant la nécessité urgente de renforcer les moyens de veiller à ce que les procédures de vérification soient pleinement suivies, le Conseil a recommandé au Secrétaire général d'encourager les États Membres qui en ont les moyens à aider les autres États, notamment en développement, à renforcer leurs capacités de contrôle et de vérification. Il a constaté que le Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification, ne s'est pas réuni depuis 2006. Vu la rapide évolution de la technologie depuis lors en matière de vérification, notamment en télédétection et télématique, le Conseil a estimé que le moment était venu de créer un nouveau groupe. Il a donc recommandé au Secrétaire général de réunir un nouveau groupe d'experts sur la vérification, en particulier les nouvelles technologies de vérification.

En sa qualité de conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Conseil consultatif en a approuvé le plan de travail et le budget pour la période 2014-2015 ainsi que la présentation à l'Assemblée générale du rapport de sa directrice sur les activités et les états financiers de l'Institut.

Le Conseil a examiné l'état actuel de l'UNIDIR et son programme de travail, en notant sa situation budgétaire chronique, ses difficultés pour obtenir un financement durable et les problèmes administratifs que posent ses relations avec l'Organisation des Nations Unies. Il s'est dit très inquiet de la situation financière toujours précaire de l'Institut et de ses répercussions sur son existence. Il a été unanime à reconnaître que la situation actuelle était inadmissible et intenable.

À sa soixante et unième session, en mars, le Conseil a décidé d'entreprendre, avec la Directrice, une analyse complète de la situation de l'UNIDIR puis de présenter au Secrétaire général des choix sur les questions recensées. À cette fin, son sous-comité sur l'UNIDIR a travaillé entre les sessions et s'est réuni pendant la soixante-deuxième.

Préoccupé par la gravité des questions qui se posent à l'Institut et reconnaissant la nécessité d'efforts renouvelés face à sa situation financière difficile et à ses problèmes administratifs et institutionnels complexes, le Conseil a réaffirmé ses responsabilités visées à l'article 3 du Statut de l'UNIDIR et a fait des recommandations pour la poursuite efficace des activités de l'Institut.

À cet égard, le Conseil a demandé à son président de dresser, avec la Directrice et le Secrétariat, un tableau complet des questions en cause afin d'élaborer, en consultation avec eux, des propositions pour aborder les questions les plus immédiates, de l'informer de ces propositions et d'en saisir le Secrétaire général pour suite à donner. Il a aussi chargé son président d'établir, en consultation avec la Directrice sortante et son successeur et avec le Secrétariat, une feuille de route complète sur la viabilité à long terme de l'Institut. Il a été convenu que le Conseil resterait saisi de ces questions jusqu'à ce que des solutions aient été trouvées.

Le Président a offert au Secrétaire général le concours des administrateurs pour trouver une issue à la situation financière actuelle de l'UNIDIR. Il a noté qu'une structure révisée de financement durable avait déjà été élaborée à cet égard.

Le Conseil a conclu ses délibérations en exprimant à la Directrice et au personnel de l'UNIDIR sa satisfaction du travail remarquable qu'ils ont accompli dans ces conditions difficiles.

I. Introduction

1. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu sa soixante et unième session du 5 au 7 mars 2014 à New York et sa soixante-deuxième session du 2 au 4 juillet 2014 à Genève. Le présent rapport est présenté conformément à la résolution 38/183 O de l'Assemblée générale. Le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), approuvé par le Conseil consultatif agissant comme son conseil d'administration, figure dans le document A/69/176.

2. Istvan Gyarmati (Hongrie) a présidé les deux sessions du Conseil en 2014.

3. Le présent rapport résume les délibérations du Conseil pendant les deux sessions et les recommandations qu'il a adressées au Secrétaire général.

II. Débats de fond et recommandations

A. Incidences des technologies émergentes sur le désarmement et la sécurité

4. À la demande du Secrétaire général, le Conseil consultatif a poursuivi son débat de fond sur les incidences des technologies émergentes sur le désarmement et la sécurité. Ses membres ont décidé d'examiner tous les éléments techniques et politiques se rapportant aux technologies en cause, notamment le développement potentiel des systèmes d'armes autonomes. Des documents de réflexion sur les technologies émergentes ont été présentés par les membres suivants : Mely Caballero Anthony, Rut Diamint, Pervez Hoodbhoy et Vladimir Yermakov.

5. Le Conseil a reconnu le rôle complexe et souvent discutable que joue la technologie dans le désarmement et la non-prolifération. Il a décidé d'examiner la mesure dans laquelle les technologies émergentes avaient gêné ou facilité le programme de désarmement et de sécurité internationale. Des membres ont noté que l'essor des technologies nouvelles avait dépassé la maîtrise des armements, posant ainsi des problèmes au programme de désarmement. Il serait utile que le Conseil se penche sur ces technologies afin d'inclure les innovations récentes dans la vérification technologique.

6. Les membres du Conseil consultatif ont constaté que sa recommandation de débattre des armes létales autonomes à la Convention sur les armes inhumaines avait été acceptée; les premiers débats y ont eu lieu en mars 2014. Ils ont souligné qu'il importait de poursuivre le dialogue et qu'avant d'aller plus loin il fallait examiner d'importantes étapes initiales comme celle des définitions. Le Conseil a aussi débattu des incidences des systèmes d'armes autonomes pour le droit international humanitaire et celui des droits de l'homme. Il a constaté que la convergence ou l'effacement des distinctions entre les armes chimiques et les armes biologiques ou la biologie synthétique posait un problème de technologie émergente. Il a débattu de la possibilité qu'une telle technologie à double contrôle pose des problèmes spéciaux, notamment s'agissant du droit international humanitaire et de celui des droits de l'homme. Il a reconnu qu'il fallait débattre de

la mise au point et de l'usage de systèmes potentiellement dangereux. Il a pris acte ici des travaux de l'UNIDIR qui, par un projet lancé en 2014 sur les robots létaux autonomes, a réuni des experts apolitiques pour discuter de l'état actuel et futur de la technologie ainsi que des questions juridiques et morales connexes.

7. Concernant la cybersécurité, le Conseil consultatif a pris note de son lien étroit avec les technologies émergentes. Il a admis que, vu les travaux déjà entrepris par d'autres organes dans le cadre des Nations Unies, il lui fallait expliciter le rôle qui lui revenait dans ce domaine. Il a donc été recommandé qu'il tienne compte, dans ses délibérations futures, des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale. Il a été généralement convenu que, si le Conseil devait éviter les doublons dans le domaine de la cybersécurité, cela n'excluait pas l'examen d'aspects de cette question qui n'avaient pas encore été abordés par d'autres organes. Des membres du Conseil ont pensé que, les problèmes de la cybersécurité étant mondiaux et transversaux, il fallait les aborder comme tels.

8. En évaluant la question des technologies émergentes, le Conseil a souligné qu'il importait de reconnaître qu'aucune technologie particulière n'a dominé les débats et que plusieurs tendances dans différents domaines convergeaient. Il a par exemple noté les progrès de la biotechnologie et des engins sans pilote qui, pour des acteurs suspects, pourraient servir de vecteur d'armes de destruction massive.

9. **Le Conseil a fait les recommandations ci-après :**

a) **S'agissant des engins sans pilote, dits drones, le Secrétaire général devrait prescrire une étude sur la distinction entre les drones armés/militaires et les drones non armés/pacifiques/civils, et sur des idées comme l'amélioration de la transparence des frappes ciblées d'engins sans pilote en tant que mesure de confiance et la création de robustes mécanismes de contrôle et de responsabilisation pour les frappes ciblées hors des champs de bataille actifs. L'étude devrait aussi porter sur le droit international humanitaire et la manière d'appliquer les principes pertinents comme la distinction, la proportionnalité et la nécessité militaire, afin d'éviter les effets traumatiques ou aveugles excessifs;**

b) **Le Secrétaire général devrait envisager d'inclure dans ladite étude une gamme plus vaste de technologies émergentes qui pourraient avoir un effet sur la sécurité internationale et la maîtrise des armements, notamment dans le domaine de l'espace;**

c) **Le Secrétaire général devrait encourager les organisations internationales et régionales à s'intéresser à la question complexe des technologies émergentes et à en débattre plus activement;**

d) **Le Secrétaire général devrait encourager les États Membres à prendre en compte leurs responsabilités et obligations envers la communauté internationale lorsqu'ils utilisent les technologies émergentes, vu l'absence de réglementation internationale dans ce domaine. À cet égard, il devrait encourager les États à mettre au point et en œuvre des mesures de transparence et de confiance entre eux concernant ces technologies.**

B. La vérification, en particulier les nouvelles technologies de vérification

10. À ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions, tenues à New York et Genève en mars et juillet 2014 respectivement, le Conseil consultatif a procédé à un échange de vues sur le rôle important des nouvelles technologies dans les activités de vérification. Des documents de réflexion sur la vérification ont été présentés par les membres du Conseil suivants : Rut Diamint, Sung-joo Choi et Vladimir Yermakov.

11. Les membres du Conseil consultatif ont conclu que la vérification demeurerait un élément fondamental de la négociation et de la mise en œuvre des accords de limitation des armements et de désarmement. Le Conseil a également conclu que la vérification, la transparence et les mesures de confiance étaient des éléments importants au regard des accords régionaux de désarmement et de non-prolifération.

12. Le Conseil consultatif a examiné les Seize principes de vérification adoptés par consensus en 1988 par la Commission du désarmement et ultérieurement entérinés par l'Assemblée générale. Il a conclu qu'ils demeuraient valables et inappréciables comme cadre permettant d'apprécier l'opportunité et la viabilité de nouvelles technologies de vérification appliquées à des accords actuels ou futurs.

13. Quant à la vérification du désarmement nucléaire, le Conseil consultatif a observé que des mécanismes établis de vérification du démantèlement des ogives nucléaires pourraient servir de base aux vérifications futures. Toutefois, il a estimé qu'il serait difficile de vérifier complètement les déclarations des États dans la situation actuelle parce que de nombreux obstacles persistaient dans le domaine de ce démantèlement. Il a pris note de la mise au point de systèmes pratiques d'inspection qui ont donné satisfaction aux inspecteurs et offert aux pays d'accueil des garanties contre toute fuite d'information sensible. À cet égard, il a fait observer que l'initiative de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord était une percée dans la coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres États.

14. Le Conseil consultatif a examiné les possibilités offertes par de nouveaux moyens de surveillance, tels que la vidéo en temps réel et la production participative tout en reconnaissant les problèmes susceptibles de se poser comme la validation des données et le respect des normes applicables en matière de preuve ou sur le plan juridique.

15. Le Conseil consultatif a convenu que, si la vérification et ses technologies étaient indispensables à la réalisation des objectifs de désarmement, elles ne suffisaient pas à régler les problèmes complexes que posait la prolifération des armes de destruction massive. Toute vérification efficace devrait faire intervenir un dosage de technologie et de diplomatie, une coopération volontaire entre les pays concernés et un fort sentiment d'appartenance au sein des organisations multilatérales de vérification. Un membre du Conseil a cité en exemple le haut degré de coopération technique par laquelle les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie partageaient des informations essentielles en vue de garantir que leurs accords bilatéraux de limitation des armements soient mis en œuvre comme prévu.

16. Le Conseil consultatif a également convenu que les modalités et méthodes de vérification devaient servir les buts et objectifs particuliers des conventions pour lesquels elles avaient été conçues. La plupart des membres ont estimé que, les activités de vérification étant onéreuses, elles devaient être menées économiquement. Un membre a mis en garde contre tout détournement des activités de vérification vers d'autres fins, soulignant que les préoccupations de sécurité nationale des États devaient être prises en compte dans l'élaboration des mécanismes de vérification.

17. Il a de plus été admis que les modalités et méthodes de vérification pourraient être améliorées grâce aux enseignements tirés des récents événements d'Ukraine où le large recours à des régimes d'inspection reposant sur les Documents de Vienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a été complété par des vols d'observation au titre du Traité « Ciel ouvert ».

18. Le Conseil a constaté les problèmes que posait l'évolution rapide des sciences et des technologies, notamment le transfert intangible de connaissances qui a permis la mise au point et la production d'armes de destruction massive indétectables par les méthodes traditionnelles de vérification.

19. **Le Conseil a formulé les recommandations ci-après :**

a) **Le Secrétaire général devrait user de son autorité pour promouvoir l'élaboration de nouvelles technologies de vérification en vue de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, il devrait inciter les États à partager les technologies de vérification du désarmement relatif à ces armes, dans la mesure où des mécanismes appropriés seront mis en place;**

b) **Le Secrétaire général devrait encourager tous les États Membres à partager volontairement avec des organisations multilatérales, dans des circonstances appropriées et sous réserve des garanties nécessaires, toute information tirée de leurs moyens techniques nationaux et susceptible de renforcer la vérification. Les organisations multilatérales devraient veiller à ce que la confidentialité de cette information soit protégée pour les pays qui en font la demande et s'employer, dans la mesure du possible, à la corroborer à partir d'autres sources; l'information tirée des moyens techniques nationaux ne reste qu'une adjonction à celle émanant de sources multilatérales;**

c) **Le Secrétaire général devrait redoubler d'efforts pour encourager des interactions et une coopération plus actives et plus constructives entre les organisations fondées sur des régimes de vérification généralisés (en particulier ceux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) par l'échange d'informations et d'acquis de l'expérience afin d'optimiser les synergies dans les activités de vérification;**

d) **Le Secrétaire général devrait envisager d'organiser, entre les organisations compétentes, une réunion pour débattre de la coopération;**

e) **Vu le besoin urgent de renforcement des capacités permettant de garantir la pleine mise en œuvre des procédures de vérification, le Secrétaire général devrait encourager les États Membres qui en ont les moyens à aider les**

autres États, notamment en développement, à renforcer leurs capacités de contrôle et de vérification;

f) La dernière réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification s'est tenue en 2006. Vu la rapidité des progrès technologiques enregistrés depuis dix ans dans le domaine de la vérification, notamment en matière de télédétection et de technologies de l'information et des communications, il serait opportun d'en établir un nouveau. Le Secrétaire général devrait donc réunir un nouveau groupe d'experts sur la vérification en mettant l'accent sur le rôle des nouvelles technologies de vérification.

III. Exposés d'organisations de la société civile ou non gouvernementales

20. Comme à l'accoutumée, le Conseil a entendu les exposés de représentants d'organisations non gouvernementales et d'experts sur des questions relevant de son ordre du jour. À sa soixante et unième session, les représentants et experts ci-après lui ont fait des exposés : David Keir, Directeur de programme (Vérification et contrôle) au Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC); Alexander Glaser, maître de conférences à la Woodrow Wilson School of Public and International Affairs et au Département du génie aérospatial et mécanique de l'Université de Princeton; et Peter Asaro, Directeur des programmes d'études supérieures en sciences des médias à la New School for Public Engagement. De plus, Mark Gubrud, physicien et expert indépendant en technologies nouvelles et sécurité humaine, a présenté ces technologies au Conseil.

21. À sa soixante-deuxième session, le Conseil a entendu l'exposé sur les nouvelles technologies fait par Maya Brehm, représentant la « Campaign to Stop Killer Robots », coalition internationale d'organisations non gouvernementales œuvrant à faire interdire les armes entièrement autonomes.

IV. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

22. À ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions, le Conseil consultatif, siégeant en tant que Conseil d'administration de l'Institut, a longuement examiné de près la situation de l'UNIDIR. Aux deux sessions, la Directrice de l'Institut, Theresa Hitchens, en a exposé de façon exhaustive la situation actuelle et le programme de travail. Elle a donné des précisions sur la situation budgétaire chronique de l'Institut et sur ses conséquences nuisibles à ses travaux. Elle a fait part des graves obstacles qu'elle a rencontrés pour lui assurer un financement durable, ainsi que de certains des problèmes administratifs découlant des relations qu'il a avec l'Organisation des Nations Unies et qui ont rendu la collecte de fonds difficile. Le Conseil s'est gravement préoccupé pour cette précarité financière persistante qui pourrait menacer l'existence même de l'Institut. Il a été admis de façon unanime que la situation actuelle n'était ni acceptable ni viable.

23. Le Conseil a fait valoir que, vu l'excellence des services que l'UNIDIR avait rendus à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale dans le domaine de la recherche sur le désarmement, il méritait de recevoir un appui à la mesure de cette contribution.

24. Les administrateurs ont souligné qu'ils étaient aussi très préoccupés par la charge administrative que l'Organisation des Nations Unies avait imposée à l'Institut sans pour autant lui rendre en retour des prestations ou services équivalents. Le Conseil a estimé que la rigidité des règlements administratifs et financiers avait rendu difficiles pour l'Institut l'obtention et l'utilisation des contributions financières.

25. Le Président a proposé au Secrétaire général que les administrateurs l'assistent dans la recherche d'une solution à la situation financière actuelle de l'Institut en vue d'en assurer la pérennité et les services pendant de nombreuses années. La Directrice a noté que l'Institut avait déjà établi une version révisée de la structure de financement durable à partir du document soumis en 2013 au Conseil et au Vice-Secrétaire général.

26. À sa soixante et unième session, tenue en mars, le Conseil a convenu d'entreprendre, avec la Directrice, une analyse sérieuse de la situation de l'Institut et notamment de la crise du financement, des questions administratives et des procédures institutionnelles. Il a également convenu de présenter au Secrétaire général plusieurs approches possibles de ces problèmes. À cette fin, le sous-comité du Conseil chargé de l'UNIDIR, composé de MM. Gyarmati (Président), Yermakov, Wael al-Assad, Fred Tanner et de M^{me} Caballero Anthony, a commencé les travaux intersessions sur les questions susvisées et s'est réuni pendant la soixante-deuxième session du Conseil.

27. À sa soixante-deuxième session, le Conseil a entendu le rapport du Président du sous-comité chargé de l'Institut sur la question du contrôle administratif exercé par le Directeur. Les administrateurs ont décidé de s'employer avec l'UNIDIR à chercher une solution dans les six mois.

28. Le Conseil a entendu les rapports du Président du sous-comité et de la Directrice de l'UNIDIR et s'est déclaré préoccupé par la gravité des problèmes anciens et inextricables de l'Institut. Comme celui-ci traverse une période de transition, les administrateurs ont estimé qu'il était indispensable de redoubler d'efforts pour remédier aux difficultés financières et aux problèmes institutionnels et administratifs complexes qui se posaient. Le Conseil a donc réaffirmé sa volonté de s'acquitter de ses responsabilités définies à l'article 3 du Statut de l'UNIDIR, en particulier celle de formuler les recommandations appropriées en vue d'assurer l'efficacité et la continuité des opérations de l'Institut.

29. À cet égard, le Conseil a chargé le Président :

a) D'établir, en coopération avec la Directrice et le Secrétariat, une description exhaustive et détaillée des questions à l'examen, de lui en présenter les résultats et d'en informer le Secrétaire général;

b) D'élaborer, en consultation avec la Directrice et le Secrétariat, des propositions visant à remédier aux problèmes les plus pressants, d'en informer le Conseil, et de les soumettre au Secrétaire général pour suite à donner;

c) D'établir, en consultation avec la Directrice, son successeur et le Secrétariat, une feuille de route complète concernant la viabilité à long terme de l'Institut;

d) De rester saisi de ces questions jusqu'à ce que des solutions appropriées y aient été apportées et notamment, aux termes de l'alinéa e) du paragraphe 2 de l'article III du Statut de l'UNIDIR, de prendre toute autre décision qu'il juge nécessaire pour le bon fonctionnement de l'Institut.

30. Le Conseil a approuvé le plan de travail et le budget de l'UNIDIR pour la période 2014-2015 ainsi que le rapport de la Directrice à l'Assemblée générale sur ses activités et sa situation financière. Le Conseil a exprimé à la Directrice et au personnel de l'UNIDIR sa satisfaction de l'excellent travail qu'ils ont accompli dans des circonstances très difficiles. Il a exprimé sa profonde gratitude à la Directrice sortante, Theresa Hitchens, en lui présentant tous ses vœux pour sa vie professionnelle et personnelle.

V. Travaux futurs

31. Les membres du Conseil consultatif ont échangé des vues sur plusieurs questions susceptibles d'être discutées à ses sessions de 2015. Les domaines possibles des travaux futurs comprenaient l'étude du rôle éventuel de la maîtrise des armements dans la prévention et la gestion des conflits et dans les situations d'après conflit ainsi que l'analyse des conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires. D'autres domaines possibles d'action future concernaient l'examen de questions telles que le renforcement des normes multilatérales du désarmement et de la non-prolifération concernant les armes de destruction massive; les nouvelles armes classiques et leur incidence sur la sécurité internationale; et les conflits asymétriques et les nouveaux problèmes de désarmement.

VI. Conclusion

32. À ses deux sessions de 2014, le Conseil consultatif a conclu ses délibérations sur les deux questions à son ordre du jour : les incidences des technologies émergentes sur le désarmement et la sécurité; et la vérification, en particulier les nouvelles technologies de vérification. Il a fait au Secrétaire général une série de recommandations sur chacune de ces questions. En sa qualité de Conseil d'administration de l'UNIDIR, il a examiné les activités de recherche de l'Institut en se concentrant sur ses graves difficultés d'administration et de financement, qui persistent. Il a mené à bien le processus de sélection pour la nomination d'un nouveau directeur de l'Institut et transmis sa recommandation au Secrétaire général.

Annexe

Membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

István Gyarmatia (Président)

Ambassadeur, professeur

Président, Centre for Democracy Public Foundation

Directeur, Centre international pour la transition démocratique

Budapest

Wael al-Assad

Ambassadeur, Représentant du Secrétaire général pour le désarmement et la sécurité régionale et Directeur des relations multilatérales, Ligue des États arabes

Le Caire

Mely Caballero Anthony

Professeur associé et chef du Centre for Non-Traditional Security Studies,

S. Rajaratnam School of International Studies, Nanyang Technological University

Singapour

Choi Sung-joo

Ambassadeur pour les affaires de sécurité internationale, Ministère des affaires étrangères et du commerce

Séoul

Rut Diamint

Professeur de relations internationales, Université Torcuato Di Tella

Buenos Aires

Trevor Findlay

Professeur, William and Jeanie Barton Chair in International Affairs, Norman

Paterson School of International Affairs

Ottawa

Anita Friedt

Première Sous-Secrétaire d'État adjointe pour la politique nucléaire et stratégique

Bureau du contrôle des armements, de la vérification et de l'application,

Département d'État, Washington

Vicente Garrido Rebolledo

Professeur à l'Université du Roi Juan Carlos et Directeur de l'Institut d'affaires internationales et de politique extérieure (INCIPE)

Madrid

Camille Grand

Directrice de la Fondation pour la recherche stratégique

Présidente du Consortium de l'Union européenne sur la non-prolifération

Paris

Pervez Hoodbhoy

Professeur, School of Science and Engineering, Lahore University of Management

Sciences, et Quaid-i-Azam University

Islamabad

Eboe Hutchful
Professeur d'études africaines, Wayne State University
Detroit

Togzhan Kassenova
Collaboratrice, Programme sur la politique nucléaire, Dotation Carnegie pour la
paix internationale
Washington

Fred Tanner
Ambassadeur, Conseiller principal du Secrétaire général de l'Organisation pour la
sécurité et la coopération en Europe et Attaché de liaison auprès de la présidence
suisse de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en 2014
Vienne

Wu Haitao^a
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire pour les affaires de désarmement et
Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Office des Nations Unies à
Genève et des autres organisations internationales en Suisse
Genève

Vladimir I. Yermakov
Directeur adjoint, Département des questions de sécurité et du désarmement,
Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie
Moscou

Theresa Hitchens (membre de droit)
Directrice, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
Genève

^a A pris part à la soixante-deuxième session du Conseil.